

Image not found or type unknown



Probleme multiple contrat delai prevenance...

Par **cristiano**, le **13/01/2009** à **07:38**

bonjour, J'ai signé un cdi dans une entreprise, soumise à la convention collective de la métallurgie, dans la marne, le 1/09/08, avec période d'essai de 2 mois, prolongée 1/11 sans avoir été prévenu puis licenciement le 19/12 avec promesse orale d'un nouveau cdi le 1/1/09 ce qui permettrait à l'entreprise de bénéficier d'une exonération de charge. Cependant le 1/01 seul un cdd d'un mois m'a été proposé. Donc est-ce que tout est légal de la durée de la période d'essai au non respect du délai de prévenance en passant par l'enchaînement cdi cdd